

REGLEMENT INTERIEUR DE LA COURSE

« LAUTREC TRAIL NOCTURNE » ANNEE 2025 _ 1ère EDITION

Article 1 : Organisation

L'association Lautrec Sports Nature organise la 1ère édition de la course « Lautrec Trail Nocturne » le vendredi 21 février à 19h30 au gymnase Jacques Mazens à Lautrec.

L'inscription est limitée à 500 Coureurs.

Article 2 : Parcours et distance

Deux épreuves chronométrées proposées :

Le Trail des Genêts de 8 km et 210 m de dénivelé

Le Trail des Crêtes de 14 km et 390 m de dénivelé

Article 3 : Horaires

Retrait des dossards et inscriptions sur place si les courses ne sont pas complètes :

⇒ Vendredi 21 février à partir de 17h30 jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course

19h30 : départ Trail Trail des Genêts de 8 km

19h30 : départ Trail des Crêtes de 14 km

20h30 : restauration & soupe à l'ail

21h30 : remise des prix

Article 4 : Les conditions de participations et règles sportives

Les inscriptions sont possibles :

- par courrier avant le 14/02 à : Lautrec Sports Nature – Office de Tourisme – Jardins de laMairie – 81440 LAUTREC
- directement sur le site internet www.chrono-start.com avant le 20/02, 12 h.
- Les inscriptions pourront se faire le jour même de l'évènement.

Le dossier d'inscription doit obligatoirement être constitué d'une fiche d'inscription Parcours Prévention Santé de moins de 3 mois ou d'une licence sportive en cours de validité au jour de la course.

Aucun remboursement prévu des inscriptions en cas de désistement quelconque.

a. Les catégories d'âge

La course TRAIL est ouverte à toute personne, homme ou femme

- Le 8 km est ouvert à partir de la catégorie CADET (année de naissance 2008 – 2009)
- Le 14 km est ouvert à partir de la catégorie JUNIOR (année de naissance 2006 à 2007)

Toute personne mineure, au jour de la course, devra s'engager à faire remplir une décharge par son représentant légal.

b. Documents obligatoires

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la course
- Soit d'un Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins de trois mois, validé à partir du site pps.athle.fr (Loi du 2 Mars 2022 et son décret du 22 juin 2022)

Attention ! Les certificats médicaux ne sont plus acceptés.

c. Droit d'inscription

Avant le 14/02 : le droit d'inscription est de 8 € pour la course du 8 km, 14 € pour le 14 km.

Après le 14/02 : le droit d'inscription est de 10 € pour la course du 8 km, 17 € pour le 14 km.

Inscription par internet sur le site www.chrono-start.com

d. Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions par courrier est fixée au 14/02 La fin des inscriptions sur internet s'effectuera le 20/02 à midi.

e. Dossards

Les retraits des dossards se feront sur place le 21/02 :

- Le vendredi 21 février à partir de 17h30 jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course

f. Acceptation du présent règlement

La participation à La Lautrécoise entraîne l'acceptation et la validation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

g. Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir un des membres de l'organisation et remettre son dossard ainsi que la puce au PC sécurité à l'arrivée.

h. Cani Cross

Le Cani Cross n'est pas autorisé sur les trails. Lors du Trail, les chiens sont interdits (même tenus en laisse).

i. Limites horaires

Pour l'épreuve du 14km, une barrière horaire est placée au 5 km de 2 h de course.

Article 5 : Assurances et secours

a. Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès de Groupama

Les coureurs licenciés sont couverts par les garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est cependant fortement conseillé aux participants non titulaires d'une licence de souscrire à une assurance individuelle complémentaire accident.

b. Les secours

Les secours seront assurés par une équipe de secouristes agréés du Castres Sports Nautiques.

Article 6 : Classements et résultats

- a. Classements
Seuls les coureurs arrivants en zone d'arrivée seront classés. Un classement général (scratch) homme et femme sera établi pour l'ensemble des courses.
- b. Récompenses
Les récompenses seront remises aux 3 premières femmes et aux 3 premiers hommes de chaque course.
- c. Publication des résultats
Les résultats seront publiés sur le site du chronométreur de la course www.chrono-start.com

Article 7 : Les ravitaillements et équipements obligatoires

- a. Les ravitaillements
Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire et matérielle. Cependant, des postes de ravitaillement seront disposés à différents points du parcours et signalés sur les cartes détaillées des courses, disponibles sur le panneau d'information le jour de la course.
1 Pour le Trail des Genêts (8km) : ravitaillement solide et complet au km 6
1 Pour le Trail des Crêtes (14km) : ravitaillement solide et complet aux km 6
Un ravitaillement final est offert à tous les traileurs.
- b. Equipements obligatoires
Indépendamment des ravitaillements situés sur la course, les coureurs sont tenus de posséder le matériel :
 - Sur les 2 parcours : bidon de 0,5L, barres énergétiques et vêtement de pluie + lampe frontale

Pour l'ensemble des courses, chaque participant devra être porteur d'un sifflet et d'un téléphone portable comportant le numéro d'urgence fourni par l'organisation

Chaque concurrent fixera son dossard sur le torse afin qu'il soit parfaitement identifiable en toutes circonstances. Chronométrage électronique avec puce fixée au dos du dossard.

Les bâtons sont INTERDITS, cani cross également

Article 7 : Sécurité et soins

- a. Voies utilisées
La compétition se déroule sur des chemins en milieu naturel, balisés. Elle traversera des routes qui seront totalement sécurisées par des équipes de bénévoles.
- b. Sécurité des concurrents
Le dispositif de sécurité sera composé de signaleurs, d'ouvriers et d'une équipe serre file sur chaque course.
Plusieurs postes de secours fixes (situés aux points de ravitaillements) et mobiles seront répartis le long du parcours afin d'assurer la prise en charge des concurrents en difficulté. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

c. Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assister en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours. Il donnera rapidement et correctement l'alerte s'il est témoin de l'accident. Il est rappelé aux concurrents qu'ils sont les premiers acteurs de leur sécurité.

Article 8 : Protection de l'environnement

L'ensemble du parcours se déroule en milieu naturel qui est basé sur un équilibre écologique fragile.

Il est formellement interdit de jeter le moindre déchet sur le parcours sous peine d'être mis immédiatement hors course.

Des poubelles sont mises à disposition sur chaque ravitaillement, permettant aux coureurs ne s'arrêtant pas de se débarrasser des emballages. Il est donc interdit de les jeter sur le parcours.

De plus nous utilisons des rubalises en tissus réutilisable afin de limiter nos déchets, l'obligation d'être munis d'un éco cup, et pleins d'autres petits gestes et actions pour limiter notre impact.

Article 9 : Droit à l'image

Le fait de s'inscrire, sur l'une des courses, autorise les organisateurs à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur son site internet.